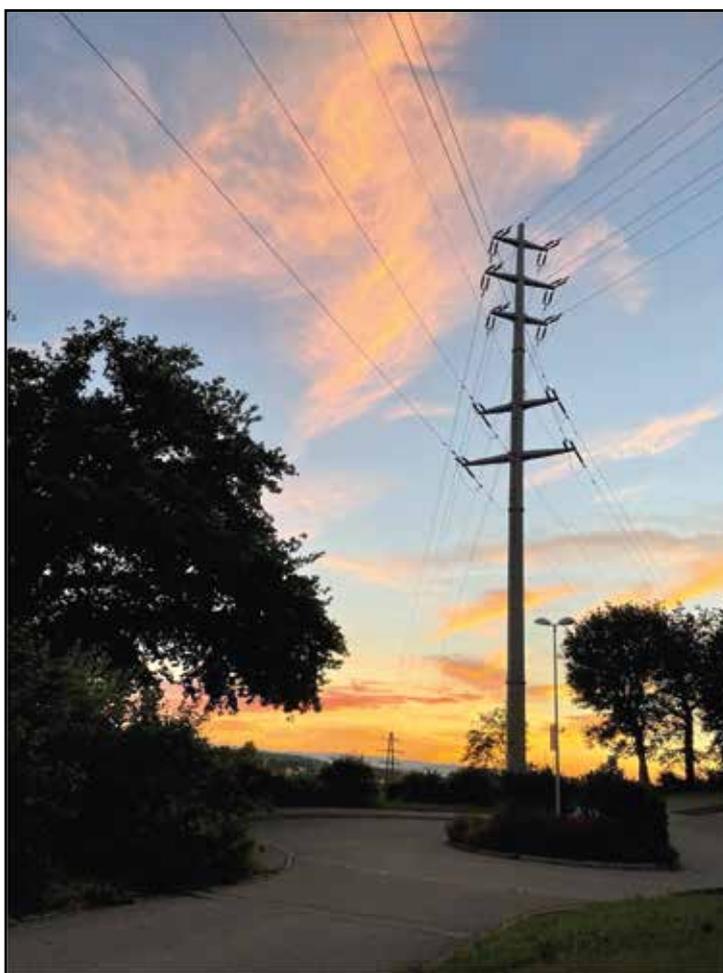




Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 22 mai 2023**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Commune de Givisiez

Photos pages 3, 25, 30 : Commune de Givisiez

Photo page 27 : Stemutz Photo

Dessin : Pécub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 22 mai 2023	2
Message du Conseil communal.....	3
Bilans comparés aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.....	4
Récapitulation des comptes 2022.....	6
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2022.....	8
Cash flow.....	15
Rapport de l'organe de révision.....	16
Contrôle des investissements au 31 décembre 2022.....	18
Places d'accueil extrafamilial de jour Modification du Règlement communal	20
Association du cycle d'orientation Sarine-Campagne / Haut-Lac français Modification des statuts.....	21
Informations communales	
Fermeture de l'administration communale durant l'année 2023	23
Lancement de l'application ISarine	24
Mutations au Conseil et à l'administration.....	25
Rapport d'activité de la Bibliothèque	26
Distribution d'eau potable	28
Organe de conduite ORCOC / PRU.....	29
Dans le rétroviseur	30
Autres informations	
Trophées PME 2023	31
GDG Givisiez Aérobie – Pilates : Envie de bouger.....	32
Tennis Club Givisiez.....	33
Service des forêts et de la nature :	
Le grand retour du bois, matière noble, locale et durable.....	34
PediBus.....	35
Le Manoir : à la recherche de bénévoles pour les repas à domicile	36
Evénements (pages de couverture)	
Fête des voisins	
Coup de balai	

Convocation à l'Assemblée communale du 22 mai 2023

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 22 mai 2023 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2022
3. Modification du règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Message du Conseil communal

Une commune saine dans un contexte incertain

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Bien que la Suisse soit souvent considérée comme une île dans l'Europe, les réalités sanitaires puis géopolitiques ont durement rappelé que notre monde est de plus en plus interdépendant. Il en va de même pour les communes de notre canton qui sont de plus en plus liées l'une à l'autre, avec ou sans fusion.



Dans ce contexte, notre commune doit faire face à une autonomie qui tend à se restreindre tout en voyant les charges courantes augmenter années après années. En parallèle, de nombreux projets stratégiques sont en passe de voir le jour avec les nombreux défis que ceux-ci impliquent, entre autres en lien avec les infrastructures tant techniques, sociales et scolaires.

Fort de ce qui précède, le Conseil communal mène, de concert avec l'administration et les différentes commissions, un exercice d'équilibrisme pour offrir les meilleures prestations aux citoyennes et citoyens de Givisiez tout en leur garantissant une situation financière saine et durable. Ainsi, les comptes 2022 dégagent un excédent net de CHF 720'962. Il n'en demeure pas moins que la prudence est de mise considérant la hausse constante des charges liées mais aussi l'ampleur des investissements à venir qui auront un impact notable sur le fonctionnement courant de la commune.

En tout état de cause, la détermination du Conseil communal est totale pour mener de front les extraordinaires défis qui sont en cours de concrétisation dont, entre autres, les quartiers de Chanteclair et des Taconnets, la construction du nouveau cycle d'orientation et bien d'autres encore. Givisiez va connaître durant la décennie à venir une mue profonde et passionnante. Il est manifeste qu'elle marquera notre quotidien. Dans ces conditions, il est cardinal que chaque concitoyenne et chaque concitoyen puisse exprimer librement ses réflexions et critiques mais puisse aussi contribuer de manière constructive à notre communauté de destin, l'union faisant la force.

Au nom du Conseil communal,

*Damiano Lepori
Vice-syndic*

Bilans comparés aux 31.12.2022 et 31.12.2021

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux	7 548 302.06	6 610 217.75
CC Etat de Fribourg	75 829.43	638 820.28
Débiteurs impôts	1 887 114.57	1 277 507.25
Débiteurs adm., taxe au sac, Agglo	4 380 500.85	4 328 023.05
Débiteurs eau	260 851.65	251 088.00
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 252.75	13 125.00
Débiteurs pmts non attribués	-10 678.45	-3 495.90
Placements financiers à court terme	93 786.18	93 726.36
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	583 912.37	220 959.92
Placements financiers :		
- Actions et parts sociales	2 012 750.00	2 012 750.00
Patrimoine financier :		
- Acompte sur terrain de Corberayes	36 754.33	0.00
- Projet Chanteclair	4 587 719.75	4 562 400.00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	1 068 000.00	1 068 000.00
- La Chassotte	9 400 000.00	9 400 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	405 000.00	405 000.00
Patrimoine administratif :		
- Espace La Faye	1 179 061.00	1 231 780.00
- Installations sportives	225 000.00	225 000.00
- Places de jeux	269 954.70	282 719.70
- Place des Osses	275 000.00	290 000.00
- Cimetière	332 805.00	348 523.00
- Réseau routier et trottoirs	7 962 068.85	8 087 650.00
- Réseau d'eau potable	2 108 521.00	2 143 313.00
- Réseau d'eaux usées et STEP	3 389 633.55	3 657 420.55
- Déchetterie	793 707.88	814 063.65
- Endiguements	261 705.00	274 241.00
- Maison communale	678 565.00	730 698.00
- Domaine agricole de Toutvent	785 842.00	852 904.00
- Buvette du centre sportif	1.00	12 157.80
- Reprise patinoire sèche Arena	1 704 967.00	1 855 389.00
- Le Rural	3 624 884.00	3 846 933.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	385 931.00	407 275.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 930 376.10	3 092 444.10
- Crédit d'étude nouvelle école	473 197.45	492 275.70
- Local service du feu	255 000.00	277 500.00
- Véhicules / Mobiliers / Informatiques	1.00	9 750.32
- Achat du véhicule édilitaire	147 400.00	165 825.00
- Stock de clips pour conteneurs	34.98	58.29
- Préfin. Études couverture autorout.	491 980.85	275 918.10
- Crédit Etude modernisation gare	80 571.75	84 032.75
- Passerelle - réalisat. PA2 Agglo	0.00	0.00
- Imp. de la Colline - modif. de la route	103 131.55	107 561.55
- Déplacement silo à sel	13 582.10	9 131.45
- Agglo - secteur Jo-Siffert :20.10	27 289.09	17 471.70
- Agglo - secteur Colline :22.11	8 597.60	8 597.60
- Agglo - Abri vélo gare : 23.01	1 464.90	1 464.90
- Renouvellement des serveurs info.	12 639.95	18 631.95
- Installation GED	19 361.10	21 781.10
- Etudes d'aménagement du territoire	432 679.76	517 509.09
- Raccordement à GIVICAD	434 000.00	461 000.00
- Etude PAD Chandolan	23 541.20	0.00
TOTAUX	61 775 591.85	61 499 143.06

Passifs

31.12.2022 31.12.2021

Créanciers	615 084.36	559 690.14
Dettes	20 398 250.00	20 464 250.00
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	450 000.00	450 000.00
Provision Réforme fiscale (RF)	0.00	0.00
Provision Caisse de pension	287 000.00	480 000.00
Passifs transitoires :		
Passifs transitoires divers	2 226 621.25	1 525 250.30
Centre commercial Moncor SA	390 000.00	510 000.00
Cautions pour clés prêtées	10 380.00	11 080.00
Fortune du MCDI	2 775.56	3 392.56
Réserves :		
Rachats PC : divers	282 400.00	282 400.00
Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350.00	472 350.00
Renouvellement conduites eau potable	517 742.75	421 692.60
Réserve équilibre eau potable	69 801.51	48 900.89
Renouvellement conduites eaux usées	1 852 254.85	1 793 408.30
Réserve équilibre eaux usées	116 290.20	83 235.75
Réserve obligatoire déchets	41 222.53	
Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
Entretien la Chassotte	500 000.00	500 000.00
Installations sportives	0.00	0.00
Achats de terrains	0.00	0.00
Entretien des endiguements	0.00	0.00
Réseau routier	0.00	0.00
Réserve Patrimoine administratif MCH2	8 568 285.62	9 639 321.32

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautions bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette 24 722 695.47 24 001 733.45

TOTAUX 61 775 591.85 61 499 143.06

Récapitulation des comptes 2022

COMPTES 2022

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	1 731 104.11	285 709.22
1	Ordre public	486 355.97	32 178.00
2	Enseignement et formation	4 206 414.97	-7 917.36
3	Culture, sports et loisirs	619 256.94	92 344.84
4	Santé	1 312 239.25	22 252.74
5	Affaires sociales	2 157 880.08	12 949.10
6	Transports et communications	1 524 500.77	119 171.35
7	Protection de l'environnement	1 490 217.35	1 888 963.08
8	Economie	41 304.95	0.00
9	Impôts, finances et immeubles	1 143 952.56	13 622 122.92
	Amortissements obligatoires	1 647 546.32	1 071 035.70
	Amortissements supplémentaires		
	Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	250 074.30	
	Prélèvement s/réserves obligatoires (ch.7)		
	Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
	Dissolution de réserves		
	Provision Réforme fiscale RF (ch. 9)	0.00	
	Dissolution provision Caisse de pension		193 000.00
	Résultat du compte de fonctionnement	720 962.02	
	Totaux	17 331 809.59	17 331 809.59
Investissements			
0	Administration		
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation	7 092.75	
3	Culture, sports et loisirs		
4	Santé		
6	Transports et communications	468 458.64	
7	Protection de l'environnement	20 247.63	
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles	25 319.70	
	Report net au bilan		521 118.72
	Totaux	521 118.72	521 118.72

BUDGET 2022**COMPTES 2021****Dépenses****Recettes****Dépenses****Recettes**

2 279 170	425 960	2 078 504.60	616 782.71
515 816	38 800	404 825.49	36 935.70
4 037 311	195 700	3 883 001.87	116 698.50
611 300	94 525	552 633.52	53 121.55
1 304 830	6 000	1 248 237.70	20 128.25
2 154 650	10 950	1 971 379.90	0.00
1 907 800	181 900	1 451 326.60	116 789.20
1 502 760	1 898 360	1 767 804.12	2 045 201.21
43 000	0	40 230.09	0.00
1 127 038	13 956 342	1 863 833.34	17 330 343.36
880 000		1 651 828.68	1 071 034.68
			392 745.60
	122 900		
0			-400 000.00
	63 561	4 500 683.65	
16 994 998	16 994 998	21 407 035.16	21 407 035.16

		246 884.75	
285 000		130 980.90	
761 000		794 180.20	
1 815 720		85 429.80	
		1 257 475.65	
2 861 720	0	1 257 475.65	1 257 475.65

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2022

Préambule

L'année 2022 a été marquée par un retour en force de l'inflation qui a notamment marqué certains chapitres des comptes de la commune. Nonobstant ce qui précède, les comptes 2022 laissent apparaître un bénéfice de CHF 720 962.02 qui découle en grande partie des impôts sur les personnes morales et gains immobiliers ainsi que des mutations immobilières dont la prédiction n'est pas aisée mais aussi d'une réduction des charges dans les dicastères pour lesquels il existe une marge de manœuvre en faveur du Conseil communal.

Le résultat des comptes 2022 met cependant en exergue une nouvelle fois l'impact sensible des charges liées sur le ménage communal. Cependant, il sied de constater que certains chapitres tels que l'administration ainsi que les transports et communications sont notablement inférieurs au budget, éléments sur lesquels le Conseil communal détient une maîtrise davantage étendue. De ce fait, les charges effectives entre les comptes 2021 et les comptes 2022 sont en diminution.

Par ailleurs, le résultat 2022 a permis la constitution de réserves en lien avec les effets à retardement de la Covid-19 sur les recettes fiscales ainsi qu'en lien avec les conséquences de la guerre en Ukraine, principalement sur les prix des biens. De ce fait, et aussi grâce à la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé, le résultat présenté à l'Assemblée communale reflète fidèlement la santé financière de la commune de Givisiez.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter à l'Assemblée communale un résultat de l'exercice 2022 bénéfique à hauteur de CHF 720 962.02. Nonobstant ce qui précède, les nombreux investissements durant les années à venir nécessitent une grande prudence dans la gestion du ménage communal qui sera directement impacté par ceux-ci. Dès lors, le Conseil communal maintient sa stratégie de gestion stricte et rigoureuse des dépenses, de désendettement lorsque cela est rendu possible et de surveillance des charges liées.

Bilan

Au 31.12.2022, le total du bilan présente une augmentation de CHF 276'448.79 par rapport à 2021. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2022 s'élèvent à CHF 20'398'250.00 soit une diminution de CHF 66'000.- par rapport à l'année précédente. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement qui sera d'autant plus pertinente avec la hausse générale des taux d'intérêt.

Au 31.12.2022, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'État de Fribourg, se montent à CHF 7'624'131.49, en augmentation de CHF 375'093.46 par rapport à la situation au 31.12.2021.

L'intégralité des comptes 2022 et des annexes ne figurent pas dans le présent Message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Fonctionnement

Administration générale

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
01 Législatif et exécutif	- CHF 241'996.10	- CHF 233'000	- CHF 217'450.55

Les nombreux dossiers stratégiques en cours et à venir nécessitent un engagement plus accru encore du Conseil communal. Ceci se reflète dans les vacations du Conseil communal.

022 Services généraux	- CHF 1'002'013.13	- CHF 1'190'653	- CHF 984'979.49
------------------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------

Les comptes de l'année 2022 sont inférieurs au budget principalement en raison du report de l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au service technique et du reclassement des salaires, dans les dicastères respectifs, selon la demande du Service des communes. Il sied de préciser que ce nouveau collaborateur technique a aujourd'hui pris ses fonctions en 2023.

029 Immeubles administratifs	- CHF 626'274.98	- CHF 854'688	- CHF 639'776.85
-------------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La différence avec le budget 2022 s'explique principalement par le reclassement des salaires qui sont affectés directement à chaque dicastère, selon la demande du service des communes.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2022 (suite)

Ordre public	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
11 Police	- CHF 171'794.90	- CHF 177'066	- CHF 143'560.35

Les comptes 2022 sont inférieurs au budget global de l'ACoPol, principalement en raison d'une ristourne concernant l'année 2021.

12 Justice	- CHF 134'007.92	- CHF 132'200	- CHF 70'106.29
-------------------	-------------------------	----------------------	------------------------

Les coûts de gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) correspondent au budget 2022, malgré la restructuration profonde de celui-ci.

15 Police du feu	- CHF 139'934.80	- CHF 145'750	- CHF 121'233.65
-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La différence des comptes 2022 par rapport au budget provient principalement du poste de l'entretien de l'immeuble.

16 Défense	- CHF 30'940.35	- CHF 44'500	- CHF 32'989.50
-------------------	------------------------	---------------------	------------------------

La différence des comptes 2022 par rapport au budget provient principalement des économies sur les coûts liés à l'électricité et au chauffage des abris PC.

Enseignement et formation	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2022	2021

21 Scolarité obligatoire	- CHF 3'589'523.53	- CHF 3'416'775	- CHF 3'314'792.82
---------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessus du budget en lien avec le reclassement des salaires des immeubles, selon la demande du service des communes.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous du budget principalement en raison d'une diminution de la sous-traitance.

22 Ecoles spécialisées	- CHF 539'172.75	- CHF 533'000	- CHF 553'357.70
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont légèrement supérieurs au budget de CHF 6'172.75 et sont des charges liées.

23 Formation professionnelle	- CHF 102'219.05	- CHF 93'800	- CHF 91'866.85
-------------------------------------	-------------------------	---------------------	------------------------

Les dépenses pour la formation professionnelle sont des charges liées.

Culture, sports et loisirs	Comptes	Budget	Comptes
	2022	2022	2021

32 Culture	- CHF 365'264.64	- CHF 344'800	- CHF 356'949.73
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les frais de la culture sont supérieurs au budget, principalement en lien avec le Conservatoire et la participation à l'Agglo pour la promotion culturelle.

34 Sports	- CHF 312'069.46	- CHF 221'816	- CHF 187'562.24
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les frais du sport sont supérieurs au budget en raison du retraitement des amortissements entraînant une augmentation de charges de CHF 100'581.00, selon les directives du Service des communes.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2022 (suite)

Santé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
	CHF 1'289'986.51	- CHF 1'298'830	- CHF 1'228'109.45

Les dépenses de la santé correspondent dans leur globalité à des charges liées cantonales.

Prévoyance sociale	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
	CHF 2'144'930.98	- CHF 2'143'700	- CHF 1'971'379.90

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) sont supérieurs au budget de CHF 154'611.60 et ceci est principalement lié au nouveau règlement qui prévoit des aides plus conséquentes aux parents et qui a pour effet une augmentation plus élevée d'enfants.

Les coûts des institutions pour personnes handicapées sont inférieurs au budget de CHF 12'018.50 et sont des charges liées.

Les coûts de l'aide sociale et de l'asile représentent principalement des charges liées rattachées au Canton et à la région et sont inférieurs au budget de CHF 131'776.27

Transports et communications	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
-------------------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------

61 Circulation routière	- CHF 1'083'508.79	- CHF 813'133	- CHF 826'253.67
--------------------------------	---------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives aux routes communales sont supérieures au budget en raison du retraitement des amortissements en relation avec le prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif, selon les directives du service des communes.

62 Transports publics	- CHF 726'845.63	- CHF 1'037'300	- CHF 661'229.73
------------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

Les coûts des transports publics sont inférieurs au budget en raison principale de la participation de la commune au trafic régional et d'agglomération pour lesquels nous avons reçu un budget trop élevé pour plus de CHF 310'000.

Protection de l'environnement

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
71 Eau potable	- CHF 429'028.73	- CHF 563'900	- CHF 552'856.46
72 Eaux usées	- CHF 610'223.85	- CHF 627'000	- CHF 918'456.40

La facturation des taxes de base et d'exploitation de l'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'038'727.65 pour un budget de CHF 1'067'000. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté. La différence constatée pour l'eau potable et usées par rapport au budget provient principalement du retraitement des amortissements en relation au prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif, selon les directives du service des communes.

73 Gestion des déchets	- CHF 785'367.72	- CHF 766'660	- CHF 775'197.53
-------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés aux déchets sont en dessus du budget et cette différence provient principalement du retraitement des amortissements en relation avec le prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif, selon les directives du service des communes.

74 Aménagements	- CHF 40'000.00	- CHF 59'536	- CHF 42'226.35
------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais des aménagements sont inférieurs au budget en raison du retraitement des amortissements.

771 Cimetière part de Givisiez	- CHF 30'810.95	- CHF 25'218	- CHF 28'451.95
---------------------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont supérieurs au budget de CHF 5'592.95 en lien principalement avec l'entretien.

79 Aménagement du territoire	- CHF 212'953.12	- CHF 75'600	- CHF 91'364.03
-------------------------------------	-------------------------	---------------------	------------------------

Les coûts liés à l'aménagement du territoire sont supérieurs au budget en raison des honoraires pour études de CHF 46'064.82 et du retraitement des amortissements en relation au prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif de CHF 90'226.00, selon les directives du service des communes.

Il sied ici de préciser que le nouveau collaborateur technique de la commune n'avait pas encore été engagé.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2022 (suite)

Economie publique	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
	-CHF 41'304.95	-CHF 43'000	-CHF 40'230.09

Les coûts de l'économie publique sont inférieurs au budget de CHF 1'695.05.

Impôts, finances	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
91 Impôts	CHF 12'736'005.90	CHF 11'478'411	CHF 14'067'544.55

Globalement, les recettes fiscales sont supérieures à la prévision. Les impôts des personnes morales des années précédentes et les contributions immobilières des personnes morales enregistrent un bonus de CHF 638'301.40 par rapport au budget. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et les mutations immobilières enregistrent un bonus de CHF 650'191.20 par rapport au budget.

93 Péréquation financière	- CHF 642'362.00	- CHF 642'362	- CHF 865'234.00
----------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les montants libérés dans le cadre de la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

95 Impôt sur les véhicules	CHF 340'452.00	CHF 328'000	CHF 339'658.10
-----------------------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

L'impôt sur les véhicules pour l'année 2022 est supérieur au budget de CHF 12'452.00.

961 Finances	CHF 21'086.20	CHF 136'955	CHF 263'625.62
---------------------	----------------------	--------------------	-----------------------

Le poste des finances est inférieur de CHF 115'868.80 par rapport au budget. La différence provient principalement de l'augmentation des taux d'intérêts lors du renouvellement de nos emprunts et de la diminution de l'imputation interne des intérêts.

Immeubles	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
963 Immeubles	- CHF 988.26	- CHF 18'300	- CHF 480'815.65

Le poste des immeubles du patrimoine financier est à l'équilibre pour l'année 2022.

Eléments extraordinaires	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
99 Postes non ventilables	CHF 1'093'035.70	CHF 1'510'000	CHF 480'815.65

La différence avec le budget provient pour l'essentiel d'une diminution de CHF 1'500'000 de l'acompte relatif à la vente du terrain Chanteclair, ainsi que l'introduction de la dissolution de réserve liée au patrimoine administratif pour CHF 1'071'035.70, selon les directives du Service des communes.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2022, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 938'084.31.

Détail du cash flow

Résultat total du compte de résultats	720 962
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	1 647 546
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0
(-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs	638 137
(-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours	0
(-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation	1 102 952 –
(+) pertes / (-) bénéfiques sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	55 394 –
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	193 000 –
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	700 054
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	250 074
(+) Prélèvements sur réserves	1 071 036 –
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	1 645 180
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	521 095 –
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0
Réévaluations du patrimoine administratif (retraitements liés au MCH2)	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	521 095 –
Réévaluations du patrimoine financier (retraitements liés au MCH2)	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	521 095 –
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	66 000 –
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	120 000 –
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	186 000 –
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	938 084

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

2008	4'103'185	2011	1'935'223	2014	1'471'978	2017	1'717'250	2020	717'822
2009	1'407'970	2012	1'560'155	2015	1'083'870	2018	3'433'220	2021	2'693'149
2010	1'175'637	2013	714'778	2016	890'250	2019	2'125'272		

Rapport de l'organe de révision

BfB Société fiduciaire
Bourquin frères et Bérain SA
Beauregard 12
Case postale
CH-1701 Fribourg

Téléphone 026 426 36 36
Fax 026 426 36 37
contact@bfbr.ch

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et
à la Commission financière de la
COMMUNE DE GIVISIEZ

BfB

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Givisiez comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Givisiez conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal et avec la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons à la commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 4 avril 2023

**BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA**



C. Bersier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



J. Mooser
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels comprenant :
- Bilan
 - Compte de résultat
 - Compte des investissements
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Annexe

Contrôle des investissements au 31.12.2022

Comptes	Comptes MCH2	Objets	Décisions	Crédits	
0220.5200.01		Installation GED (gestion électronique des données)	19/10/2020	110 000.00	D
2120.5040.00		Crédit étude nouvelle école	27/05/2019	350 000.00	E
2170.5040.00		Mise en place containers école	09/12/2019	373 000.00	D
6150.5010.01		Préfinanc. études couverture autoroutière	10/12/2018	1 091 767.00	D
6150.5010.02		Aménagement Place de-Boccard / lot 6	27/05/2015	440 000.00	
		./.. Particip. 3 tiers Place de-Boccard / lot 6	27/05/2015	(190 000.00)	
6150.5010.06		Installat. borne escamotable Rte du Recoulet	23/05/2022	90 000.00	
6150.5010.07		Installat. borne escamot. Rte du Château-d'Affry	23/05/2022	55 000.00	
6150.3010.08		Mesures circul. route communale Jo-Siffert	23/05/2022	140 000.00	
6150.5040.03		Déplacement silo à sel	31/05/2021	100 000.00	
6220.5010.00		Passerelle réalisation PA2 Agglo	22/05/2017	4 500 000.00	E
		./.. Subv. Agglo, Canton, CFF	22/05/2017	(4 500 000.00)	
6220.5010.03		Agglo - Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert : mesure 20.10	27/05/2019	400 000.00	
		./.. Subv. Agglo 27/05/2019		(200 000.00)	
6220.5010.04		Agglo - Voies de mobilité douce secteur Colline : mesure 22.11	27/05/2019	343 000.00	
		./.. Subv. Agglo	27/05/2019	(171 500.00)	
6220.5010.05		Agglo - Aménagement d'abri vélo à la gare : mesure 23.01	27/05/2019	90 000.00	
		./.. Subv. Agglo 27/05/2019		(45 000.00)	
7101.5031.01		Assainiss. Eau potable Rte Fin de la Croix	23/05/2022	411 000.00	
7101.5031.02		Mise en séparatif part. Fin de la Croix	23/05/2022	350 000.00	
7201.5032.00		PGEE Plan général d'évacuation des eaux	10/12/2018	125 000.00	
7301.5033.00		Aménagement de la nouvelle déchetterie	11/12/2017	700 000.00	D
7900.5090.01		Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000.00	E
7900.5090.02		PAD Corberayes - La Chassotte	09/12/2019	120 000.00	D
9610.5471.00		Projet Chanteclair	27/05/2015	1 000 000.00	D+R
9633.5000.00		Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R
9634.5000.00		Achat terrain CFF art. 203 RF	31/05/2021	66 420.00	
9635.5000.02		Achat terrain Caisse de compensation art. 274	12/12/2022	1 749 300.00	
Totaux (à titre indicatif)				10 247 987.00	

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Places d'accueil extrafamilial de jour

Modification du Règlement

Modification du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

Le Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour a été adopté par l'Assemblée communale du 23 mai 2022 et est appliqué depuis juillet 2022, suite à son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 3 juin 2022.

Après cette première année d'application, il nous paraît utile de compléter l'art. 5, qui porte sur le calcul du revenu déterminant, ce afin de prendre en considération des situations qui se présentent régulièrement et dans lesquelles se fonder sur le dernier avis de taxation est soit impossible, soit mènerait à une situation qui n'est pas/plus représentative de la situation réelle des parents. L'adoption des nouveaux alinéas qui vous seront soumis permettra de formaliser une pratique préconisée dans les Directives de la Direction de la santé et des affaires sociales du 1er mars 2011 sur les structures d'accueil extrascolaire.

Article 5 Calcul du revenu déterminant

Alinéas 1 à 4 Inchangés

- 5 Pour les parents ne disposant d'aucune taxation fiscale, le revenu déterminant est calculé par analogie avec les personnes imposées à la source, sur la base de leurs revenus mensuels bruts annuels, y compris les allocations pour enfant perçues. S'ils exercent une activité lucrative depuis moins d'une année, est considéré comme revenu celui qu'ils obtiendraient s'ils avaient travaillé une année entière.
- 6 Les parents ont l'obligation de fournir à la structure ou à la Commune, chaque année et dans le délai imparti, les renseignements complets et documentés exigés pour déterminer leurs revenus.
- 7 En cas de changement notable et durable de la situation familiale ou économique en cours d'année ou depuis le dernier avis de taxation (changement du taux d'occupation ou du salaire, séparation ou divorce des parents, modification des pensions, etc.), les parents informent sans délai la structure et produisent toutes les pièces utiles au calcul du revenu déterminant (fiches de salaire, contrat de travail ou avenant, décision de fixation de pensions, etc.). Le revenu déterminant est alors calculé conformément à l'alinéa 5 du présent article et le nouveau subventionnement appliqué depuis la date du changement.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver la modification du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

Association CO Sarine-Campagne

Modification des statuts

A l'occasion de l'assemblée du 14 décembre 2022, les délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association) ont adopté les modifications des statuts de l'Association

1 Composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;	<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

Avec la construction d'un CO sur son territoire, la commune de Givisiez devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction, qui passe ainsi de 12 à 13 membres avec cette modification statutaire.

2 Modification de la clé de répartition

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

La modification de la clé de répartition fait suite à l'augmentation importante, ces dernières années, de l'apport des communes contributrices en vertu de cette clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes membres. En effet, avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, des effets financiers de la nouvelle loi scolaire, les frais de traitement du personnel enseignant ont augmenté d'environ 6 mio.

Association CO Sarine-Campagne

Modification des statuts (suite)

3 Emprunts de l'Association (art. 39 des statuts)

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégués. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégués. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>

Dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, une forte augmentation des besoins en financement est attendue. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence.

L'article 113 alinéa 1 LCo prévoit que « les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association. »

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 22 mai 2023 d'accepter la modification des statuts telle que proposée.

Informations communales

Fermetures durant l'année 2023

Durant l'année 2023, l'administration communale sera fermée

du vendredi 28 juillet 2023 à 16h au lundi 7 août 2023 à 13h30

et

du vendredi 22 décembre 2023 à 16h au mercredi 3 janvier 2024 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, l'administration communale vous accueille selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi et veilles de fête	de 13h30 à 16h



Informations communales

Lancement de l'application ISarine



La Sarine se digitalise et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant/e/s.

Retrouvez la Commune de Givisiez dès maintenant sur la nouvelle application ISarine.

Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population.

L'Association régionale de la Sarine a coordonné la mise en place de cette application à disposition des communes et des principales institutions du district.

Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets communaux d'actualité : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts et bien plus encore !

En tout temps, vous serez informé par notification.

Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que vous pouvez ajouter à votre liste de canaux favoris.

**Téléchargez-la dès maintenant
via App Store ou Google Play ou par le QR code ci-dessous.**



Informations communales

Mutations: Conseil / Administration

Election tacite au Conseil communal



Simon Schnyder

Suite à la démission de M. Stéphane Pilauer, Conseiller communal en charge des Ressources humaines, de l'Edilité, de l'Ordre public et de la Déchetterie, une élection complémentaire a été mise sur pied. Au terme du délai échu le 20 mars 2023, une seule liste a été déposée, « En avant Givisiez ! », proposant la candidature de M. Simon Schnyder.

M. Schnyder est né en 1976, il est marié et père de 3 enfants. Economiste, il réside à la Rue des Alouettes. Il a été par ailleurs jusqu'à maintenant membre de la Commission financière. M. Schnyder ne sera pas remplacé au sein de la Commission financière qui comptera désormais 5 membres (cf. art 70 LFCo).

M. Schnyder a donc été tacitement élu et le Conseil communal en a pris acte dans sa séance du 27 mars 2023. Après son assermentation auprès de Mme la Préfète de la Sarine, M. Schnyder siège au sein du Conseil communal en remplacement de M. Stéphane Pilauer.

Le Conseil communal remercie M. Pilauer pour son engagement et son travail depuis 5 ans et souhaite la bienvenue à M. Schnyder en son sein.

Nouveau Secrétaire communal



Patrick Dénervaud

En remplacement de Mme Estelle Chatagny, qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle, le Conseil communal a nommé M. Patrick Dénervaud au poste de Secrétaire communal dès le mois d'avril 2023.

M. Dénervaud, juriste de formation, né en 1965, domicilié à Villars-sur-Glâne, est marié et père de 3 garçons adultes.

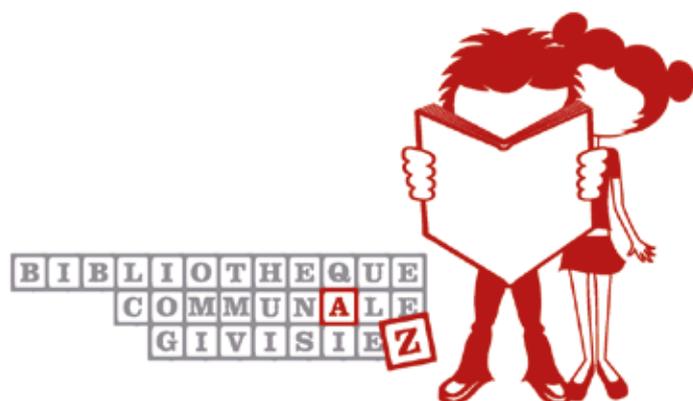
Il a codirigé durant de nombreuses années un commerce familial et a été ensuite actif dans l'administration immobilière.

Il se réjouit de mettre ses compétences au service des autorités et de la population de Givisiez.

Le Conseil communal remercie Mme Chatagny pour son inlassable engagement au service de Givisiez depuis 2019 et se réjouit de collaborer avec le nouveau Secrétaire communal.

Informations communales

Rapport d'activité de la bibliothèque



Présentation :

La bibliothèque de Givisiez existe depuis 1988. En 2008 elle s'installe dans les sous-sols du Rural.

Personnel :

Le personnel est constitué de trois personnes :

- Mona Herman, responsable depuis mai 2016
- Mme Geneviève Tortorella
- Mme Natalie Tschannen (qui a rejoint notre équipe en juin 2022)

La bibliothèque ne comporte pas de commission, elle s'autogère. Cependant, elle est supervisée par M. Gilles de Reyff, en charge des affaires culturelles.

Fonctionnement :

Heures d'ouverture :

Mardi :	15h15 – 19h00
Mercredi :	13h30 – 16h00
Jeudi :	15h15 – 18h00
Samedi :	10h00 – 12h00

Heures d'ouverture durant les vacances scolaires :

Jeudi :	15h15 – 18h
Samedi :	10h00 – 12h

De plus, la bibliothèque est ouverte aux classes de l'école de Givisiez toutes les semaines. A raison de 30 minutes par classes, aux heures suivantes :

Mardi :	13h30 – 15h15
Vendredi :	8h30 – 11h30

Animation participative organisée en 2022 pour tous les élèves :

Construction d'ailes géantes que nous avons appelée « La Lecture donne des ailes » : chaque élève a découpé une plume, et l'a coloriée. Elles ont ensuite été collées sur le mur à l'entrée de la bibliothèque, jusqu'à en faire une grande fresque. Chacun pouvait venir ensuite poser devant pour une photo :



Activités qui ont pris place en 2022 :

- La bibliothèque de Givisiez a participé au **Biblioweekend 2022**, du 25 au 27 mars 2022, qui avait pour thème : « Décrocher la lune ». Quatre animations autour des astres et de la lune ont été proposées et ont remporté un franc succès !
- **Fête manga : « Happy Manga » :**

Notre bibliothèque de Givisiez compte à ce jour plus de 13'000 livres à disposition mais surtout, nous avons atteint en 2022 les 1'000 mangas ! Ce qui est (peut-être) un record pour une bibliothèque communale. Nous étions si fiers d'en avoir autant, que nous avons décidé d'organiser une fête du manga.



Cet évènement a pris place le samedi 24 septembre de 15h à 21h, dans la salle du Rural.

Ce jour-là, outre une petite visite de notre bibliothèque, nous avons imaginé proposer divers stands et animations autour du manga. C'était l'occasion de montrer que notre bibliothèque bouge, entend et comprend l'engouement des lecteurs pour les mangas, et de faire découvrir aux passionnés les différents aspects du manga.

Stands proposés : The Tea House (vente de bubble tea), Asphalt Kreatorz (vente d'objets typiquement japonais), Portraits et dessins par Stellya (jeune mangaka Fribourgeoise), Initiation au dessin manga par Marylène, Photos portrait par Stemuz Photo.

Statistiques :

- La bibliothèque compte à fin décembre 2022 : 534 lecteurs.
- En 2022, nous avons acheté 686 nouveaux livres, dont 144 romans adultes, 21 romans pour adolescents, 70 ouvrages documentaires pour enfants, 53 romans graphiques (toutes catégories confondues), 59 albums pour petits enfants et 223 mangas.
- Depuis déjà juin 2016, il a été entrepris un désherbage qui se fait petit à petit, secteur par secteur. Un total de 1172 livres et magazines ont été supprimés en 2022.
- A la fin de l'année 2022, la bibliothèque comptait 13'325 ouvrages.

Givisiez, le 21 mars 2023
Mona Herman

<https://biblio.givisiez.ch>

Informations communales

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2022, environ 307'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) ».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2022, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Givisiez provenait à environ 32% du lac de la Gruyère et à environ 68% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2022.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/L	La tolérance légale est de 40 mg/L

A noter encore que le site internet www.eaupotable.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch

Informations communales

Organe de conduite ORCOC / PRU

Association intercommunale Villars-sur-Glâne / Granges-Paccot / Givisiez / Corminboeuf

Sur le plan communal, la conduite des événements extraordinaires est assurée par l'organe communal de conduite (ORCOC). Celui-ci peut être institué pour une commune ou couvrir le territoire de plusieurs communes. Il est directement subordonné au conseil communal / intercommunal.

Les tâches de l'ORCOC couvrent, en principe, trois domaines :

Analyse des risques

- participation à l'analyse des risques cantonaux
- établissement du catalogue des risques communaux

Préparation

- établissement des plans d'engagement
- formation et exercices

Engagement et remise en état

- conduite de l'engagement sur le plan local
- coordination de la remise en état

Lors d'événements extraordinaires durant lesquels les structures, les méthodes et les procédures habituelles ne suffisent plus à maîtriser la situation et que l'intervention nécessite un appui, l'ORCOC peut être mis sur pied afin d'assurer la coordination. Celui-ci est également chargé, durant l'année, d'accomplir des tâches de planification, de préparation, de prévention et d'information en vue de se prémunir contre les dangers et de favoriser efficacement l'aide et la conduite en cas d'engagement.

Points de rencontre d'urgence (PRU)

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. C'est pourquoi l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a recommandé aux cantons de mettre en place un concept de points de rencontre d'urgence (PRU), permettant de pallier ces problèmes.

Les PRU permettent précisément au canton respectivement aux communes d'assurer un échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus. Conçus pour être utilisés en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, ces points de rencontre polyvalents sont les premiers points de contact pour la population.

A Givisiez, le PRU se trouve devant l'administration communale, Place d'Affry 1.

Dans le rétroviseur

Sauriez-vous dire où cette photo a été prise ?



Devant la ferme du Château-d'Affry 16 avant sa rénovation.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'administration communale.

Autres informations

Trophées PME 2023



« Trophées PME 2023 : Participez et valorisez votre entreprise ! »

La nouvelle édition des Trophées PME est lancée par l'Agglomération de Fribourg, visant à faire connaître et à récompenser les entreprises dynamiques et créatives qui enrichissent le tissu économique régional. A toutes les PME et Microentreprises de l'agglomération fribourgeoise, ce concours est pour vous : <https://www.trophees-pme.ch/fr/inscriptions-2023>.

Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise peuvent participer au concours, indépendamment de leur secteur d'activités. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dès maintenant et jusqu'au 22 mai 2023 via le formulaire d'inscription. Il est également possible d'envoyer votre dossier de candidature (le formulaire et les annexes) directement à l'adresse economie@agglo-fr.ch ou par courrier postal à l'Agglomération de Fribourg, boulevard de Pérolles 2, 1700 Fribourg.

Autres informations

GDG Aérobic – Pilates

GDG Givisiez
Aérobic - Pilates



Envie de bouger ?

Gym pour tout âge - de 20 à 80 ans

Cardio / Step / Body-sculpt / Abdos-Fessiers /
Pilates et Stretching

Quand ? Le mardi soir de 19h00 à 20h00

Où ? A la salle de gymnastique de Givisiez

Première séance d'essai gratuit, sans engagement

Renseignements : Ingrid Mauron 079 380 57 13

ou

Aurelia Bérard 079 363 03 44

Autres informations

Tennis Club Givisiez




tennis club
givisiez

LE TENNIS CLUB GIVISIEZ, C'EST...

- Un club fondé en **1983** pour favoriser la pratique du tennis dans une ambiance conviviale avec **310 membres actifs** dont **8 équipes interclubs**.
- Une académie de tennis professionnelle qui propose de nombreuses offres de formation à tous les membres du club (juniors et actifs).
- Un groupe de seniors qui organise des doubles lors de « matins sympas ».
- Un club au centre de Givisiez avec 4 courts en terre battue, un mur d'entraînement, une buvette de tennis tenue par la famille Hoti, ceci depuis **2020** et qui vous concoctera de bons petits plats, dont son poulet au panier ou l'entrecôte à la poêle !
- Un tournoi estival de tennis, **L'OPEN DE GIVISIEZ**, qui attire plus de **150 participants** chaque année.

Habitants de Givisiez, cet été n'hésitez pas à venir jouer sur les courts de la rue de l'Épinay. Ceux-ci sont ouverts en location horaire aux non-membres ou par abonnement de saison.

Aussi en 2023 : Rabais de 1ère saison pour les habitants de la commune, plus de renseignements sur <http://www.tcgivisiez.ch/tarifs>

Autres informations

Le grand retour du bois



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois *matière noble, locale et durable*

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur

	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimente les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le dic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1^{er} arrondissement

Service des forêts et de la nature

Autres informations

Pedibus

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous fribourg@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient : fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir

ate

Autres informations

Bénévoles pour les repas à domicile



A la recherche de bénévoles pour les repas à domicile

La résidence Le Manoir, à Givisiez, www.lemanoir.ch, prépare des repas à l'intention des personnes atteintes dans leur santé ou leur mobilité. Ces repas sont amenés à domicile par des bénévoles de la Commune.

Afin de **renforcer l'équipe en place**, nous sommes à la recherche de personnes prêtes à offrir quelques heures par mois.



Conditions

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire
- être disponible en semaine un ou plusieurs jours (du lundi au samedi) entre 11h et 13h pour la livraison des repas
- effectuer des tournées de livraison quelques jours ou quelques semaines par année
- entretenir de bons contacts avec les personnes âgées ou à mobilité réduite

Nous offrons

- la possibilité de participer à une action locale et sociale
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées ou à mobilité réduite
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des chauffeurs bénévoles
- une petite indemnité de défraiement de CHF 3.- par repas.

L'administration communale vous renseigne volontiers par mail à commune@givisiez.ch ou par téléphone au 026 460 89 60.

----- ✂ -----

Talon d'inscription

Je m'inscris comme chauffeur bénévole pour la distribution des repas à domicile.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél _____ Courriel _____

A retourner à l'Administration communale de Givisiez, place d'Affry 1, 1762 Givisiez ou par courriel à commune@givisiez.ch

FETE DES VOISINS DE GIVISIEZ



A l'occasion de la rentrée scolaire et pour fêter le retour des vacances, les habitants sont invités à se réunir au bas de leur immeuble, sur les trottoirs, dans les jardins, pour faire connaissance et partager un moment de convivialité.

La Fête des voisins aura lieu le 25 août 2023 !

Conseils :

- Le choix du lieu :** Privilégiez les espaces communs d'un immeuble pour y organiser la fête.
- Vous habitez une maison individuelle ? Pensez à un emplacement visible depuis la rue ou signalez clairement le chemin de votre jardin
- Si le lieu choisi est privé, n'oubliez pas de demander les autorisations (conciergerie, propriétaires, etc.)
- Pensez également à une solution de repli en cas de mauvais temps.
- Horaire :** dès que vous le souhaitez, toutefois, veillez à terminer la manifestation avant 22h00 ou la poursuivre chez vous, sans importuner vos voisins déjà rentrés.
- Boissons – Nourriture :** le but de la rencontre est que chaque voisin apporte un petit quelque chose, une boisson, une spécialité culinaire, afin de la partager avec les autres.
- Déchets :** Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à inviter vos voisins à utiliser de la vaisselle réutilisable. L'élimination des déchets incombe aux participants.
- L'organisation d'une fête est laissée à l'initiative et à l'imagination des habitants eux-mêmes. La Commune de Givisiez encourage ces initiatives en mettant à disposition :
- des tables et bancs selon la disponibilité (les demandes en ce sens doivent parvenir à l'administration communale au plus tard le 10 août 2023)
 - l'impression d'affiches (les modèles préparés par les organisateurs doivent parvenir à l'administration communale avant le 25 juillet 2023)

QUE LA FETE SOIT BELLE !



Action cantonale de ramassage des déchets

www.balai.ch
#coupdebalai



GIVISIEZ

27 mai 2023

Le traditionnel nettoyage de printemps, occasion de débarrasser nos rues et quartiers des déchets sauvages qui les décorent, revient !

Rendez-vous possibles à 09.00

- devant le Théâtre des Osses
- devant la Maison communale

NOUVEAUTE : Cette année, le coup de balai sera aussi l'occasion pour ceux qui le désirent de donner une seconde vie aux objets qui encombrant leur cave et/ou grenier ! Un **VIDE-GRENIER** aura lieu entre 09.00 et 11.30 ! Le lieu de ce vide grenier (dans les quartiers ou en un lieu centralisé) sera déterminé et communiqué en fonction du nombre de « vendeurs » inscrits !

Un petit apéritif, dont le lieu sera communiqué ultérieurement aux personnes inscrites, est prévu vers 11.30 à l'issue de l'action de ramassage et du vide-grenier.

Inscriptions (coup de balai : indication du quartier et lieu de rendez-vous préféré ; vide-grenier : indication de l'adresse) auprès de l'administration communale par téléphone (026 460 89 60) ou par courriel commune@givisiez.ch jusqu'au **17 mai 2023**.



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f sa